

Conseil d'administration CSR Chaleur

Réunion extraordinaire

Procès-verbal

le mercredi 5 novembre 2025

18 h 30

Salle de conférence CSR Chaleur

702, rue Principale, suite 2

Petit-Rocher

Présence et constatation Kim Chamberlain, Bathurst
du quorum

Paul Arseneault, Belledune
Cynthia Robinson, Belledune
Laura McNulty, District rural
Nathalie Paulin, District rural
Michael Willett, Bathurst

Membres absents : Charles Doucet, Belle-Baie
Marie Lariviere, Belle-Baie

Fonctionnaires Jocelyne Hachey, Directrice générale
Shirley deSilva, directrice développement économique et touristique
Jennifer Pitre, Gestionnaire Développement Communautaire
Thomas Lizotte, directeur des communications

Fonctionnaires Absents Dayna Anderson, Directrice de la Gestion des déchets solides
Jocelyne Desroches-Haché
Ronald Gaudet, Gestionnaire des services locaux, Environnement et
Gouvernements locaux.

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue

Réunion appelée à l'ordre par le président d'assemblée, Monsieur Joseph Noel, à 18 h 30.

2. Présence et constatation du quorum

Le président d'assemblée déclare que le quorum est atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Laura McNulty

Appuyé par : Nathalie Paulin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

Aucune

5. Présentation

6. Développement communautaire

6.1 Projet de logements de transition

Proposé par : Kim Chamberlain

Appuyé par : Laura McNulty

Attendu que la Commission de services régionaux Chaleur (CSRC) reconnaît l'importance du dossier de l'itinérance comme un élément clé de son mandat en matière de développement communautaire; et

Attendu qu'un projet d'installation d'un maximum de 30 unités a obtenu une approbation conditionnelle de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHBN) d'une somme s'élevant jusqu'à 1 000 000 \$;

Attendu que les travaux liés à la préparation du site seront gérés par la Ville de Bathurst dans le cadre d'un protocole d'entente (PE);

IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration autorise la CSRC à conclure un contrat avec la SHNB pour le projet de logements de transition de Bathurst pourvu que la totalité du projet soit financée à l'intérieur des sommes préapprouvées;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil d'administration autorise la première dirigeante de la CSRC à négocier, finaliser et signer, au nom de la CSRC, le contrat relatif au projet de logements de transition de Bathurst avec la SHBN, en appui à cette initiative.

MOTION ADOPTÉE

7. Affaires nouvelles

Aucune

8. Séance à huis clos

QUE, conformément au paragraphe 68 (1) de la Loi sur la gouvernance locale, le Conseil se réunisse en séance à huis clos pour discuter de la question confidentielle suivante:

MOTION ADOPTÉE

9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à XX h XX.